

CONGO

LES DÉPÊCHES
DE BRAZZAVILLE

200 FCFA

www.adiac-congo.com

N° 2837 - LUNDI 13 FÉVRIER 2017

COOPÉRATION

Les USA disposés à approfondir leurs relations avec le Congo

Au moment où une nouvelle administration s'installe aux Etats-Unis d'Amérique (USA), la délégation de parlementaires américains reçue le 10 février par le chef de l'Etat congolais, Denis Sassou N'Guesso, a exprimé sa volonté de voir consolidées les relations entre les deux pays dans plusieurs domaines.

« Les Etats-Unis viennent d'élire un nouveau président (Donald Trump, Ndlr), et nous pensons que le moment est venu de s'ouvrir au reste du monde. Nous sommes venus aujourd'hui pour échanger avec un important chef d'Etat du continent africain, afin de discuter des questions de sécurité et de coopération pour le bénéfice de nos deux pays », confiait Dona Rohrabacher qui conduisait cette délégation.

Page 3



PRÉFECTURE DE BRAZZAVILLE

Plus de quarante artisans exposent leurs œuvres en bois

Le Salon des métiers du bois s'est ouvert le 10 février à la Préfecture de Brazzaville où de nombreux citoyens vont apprécier et acheter, le cas échéant, des articles en bois.

Les œuvres vont des salons, lits et garde-robes aux statuettes et bijoux en bois.

Ce salon, organisé par l'Agence nationale de l'artisanat, est un espace pédagogique qui prône le renversement des habitudes nationales de consommation, en amenant les Congolais à consommer les produits locaux. La ministre des PME et de l'arti-



Une vue des œuvres des artisans

sanat, Yvonne Adelaïde Mougani qui a lancé l'exposition a invité les jeunes à saisir l'occasion d'ap-

prendre divers métiers mis en valeur à travers cet événement. Page 4

URBANISME

L'Usine des pavés affiche ses ambitions pour 2017



La délégation du maire visite l'usine de pavés de Brazzaville (photo Clesh Etoke)

Après sa phase d'expérimentation qui ayant permis, entre autres, de paver la rue Lagué à Mougali et l'avenue Jean Dominique Okemba à Talangaï, l'usine des pavés de Brazzaville entend, en 2017, revêtir plus de cinquante kilomètres de rues dans la capitale, selon sa direction. Cette ambition n'est pas tout de même erronée, au regard de la capacité de cette usine de trois-cent-soixante employés, visitée récemment par le député maire de la ville de Brazzaville, Hugues Ngouélondélé.

Page 4

SANTÉ PUBLIQUE

Les défis de la valorisation des diplômés en sciences de la santé

Page 7

ZONE ÉCONOMIQUE DE POINTE-NOIRE

Le ministre Coussoud-Mavoungou veut lever les malentendus sur le foncier

Page 15

ÉDITORIAL
Imaginons ...

Page 2

ÉDITORIAL

Imaginons ...

Oui, imaginons – ce qui n'a rien d'illusoire, ni d'irréel – que le Bassin du Congo résolve les problèmes de toute nature auxquels il se trouve présentement confronté : tensions ethniques et religieuses, difficultés économiques et soubresauts sociaux, gaspillage et mauvais usage des deniers publics, atteintes portées à l'environnement et autres maladies engendrées par la frénésie du monde moderne. Oui, imaginons un instant que cet immense espace parvienne à franchir rapidement le mur de l'émergence.

Il ne fait aucun doute qu'en moins d'une décennie la quinzaine de pays qui le composent connaîtrait une croissance fulgurante, permettant aux peuples qui y vivent depuis des millénaires de tirer le plus grand profit de la nature généreuse qui les entoure. Relevant jusqu'à présent de l'utopie, du mythe ce changement radical peut être atteint rapidement, en dépit des apparences, grâce aux technologies qui effacent les frontières artificielles créées par l'homme dans les siècles précédents afin de se protéger de ses semblables.

On en aura très vite la preuve si la Conférence d'Oyo, le 9 mars prochain, débouche comme prévu sur la création d'un Fonds Bleu rassemblant les pays du Bassin du Congo au sein d'une institution vouée au développement durable en même temps qu'à la préservation de la nature. Préparée avec soin par les plus hautes autorités du Congo cette réunion, dont l'idée a été lancée par la Brazzaville Foundation et dont le principe fut adopté lors de la COP 22 à Marrakech, porte en elle un espoir collectif dont le grand public ne mesure pas encore la portée, mais qui s'imposera très vite comme le défi du siècle.

Au-delà de ses objectifs, qui sont aussi concrets sur le plan matériel qu'ambitieux sur le plan des idées, le Fonds Bleu est certainement la voie la plus sûre pour organiser enfin la communauté de nations à laquelle aspirent, souvent sans en avoir une conscience claire, tous les peuples de l'Afrique centrale. Exactement comme cela s'est produit aux Etats-Unis et en Europe, il peut accélérer le processus d'intégration qui effacera les divisions nées des siècles précédents. L'enjeu, convenons-en, mérite la plus grande attention.

Les Dépêches de Brazzaville

LÉGISLATIVES 2017

La candidature d'Antoine Bienaimé Obam'Ondon exigée par des jeunes de Gamboma



Obam'Ondon face au collectif des jeunes de Gamboma (DR)

Réuni le 9 février à Brazzaville, le Collectif des jeunes ressortissants du district de Gamboma, dans le département des Plateaux, a demandé au président de Génération Z, Antoine Bienaimé Obam'Ondon, de faire acte de candidature aux prochaines élections législatives pour le compte de la 2e circonscription électorale de ce district.

Cette rencontre citoyenne s'est déroulée dans le 9e arrondissement de Brazzaville, Djiri, sur le thème : « Mieux-être ensemble », en présence de plusieurs invités. Au cours de cette rencontre, le président de Génération Z, Antoine Bienaimé Obam'Ondon, qui a sillonné quelques localités du district de Gamboma, a déploré certains maux qui minent cette contrée. Il a par exemple cité les conditions dans lesquelles les élèves apprennent à l'école d'Inkouélé

et le manque de fourniture scolaires dans certains établissements scolaires.

« Depuis un moment, je suis très impliqué dans le développement rural à Gamboma. J'ai fait la ronde de plusieurs villages et le constat est amer. J'ai compris que le peuple de Gamboma 2 était orphelin, il vivait dans la misère et que personne ne parlait en réalité en leur nom. Vous savez que le Congo évolue et on parle de la Marche vers le développement et les localités ne peuvent pas rester en arrière », a-t-il expliqué.

Interrogé sur sa probable candidature aux prochaines législatives, il a indiqué que cela n'est que la suite logique de l'engagement pris pour soutenir le président de la République Denis Sassou N'Guesso, depuis le débat sur le changement de la Constitution du 20 janvier 2002

jusqu'à sa réélection en mars 2016. « La jeunesse représente 70% de la population, ce sont les jeunes qui m'ont demandé d'être candidat, je ne pouvais pas dire non puisque je veux travailler pour eux. Ils ont dit que personne ne parle en leur nom, alors que la seule personne mandatée pour parler d'eux c'est le député. Rassurez-vous que je vais gagner », a promis Antoine Bienaimé Obam'Ondon, comptant sur la mobilisation des jeunes.

Rappelons qu'Antoine Bienaimé Obam'Ondon est né en 1992. Il a déjà publié deux livres, sous forme d'essai: le premier intitulé : « Le Jardin de Denis à parachever » « Mon projet hardi » et le second : Jeunesse congolaise : de l'ombre à la lumière, « le cri d'un jeune engagé ».

Parfait Wilfried Douniama

LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE-

Les Dépêches de Brazzaville sont une publication de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse
Secrétariat : Raïssa Angombo

RÉDACTIONS

Directeur des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ignamout

Secrétariat des rédactions : Clotilde Ibara, Jean Kodila
Rewriting : Arnaud Bienvenu Zodiolo, Norbert Biembedi, François Ansi

RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Rédacteurs en chef : Guy-Gervais Kitina, Thierry Nougou
Service Société : Parfait Wilfried Douniama (chef de service) Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko
Service Politique : Roger Ngombé (chef de service), Jean Jacques Koumbema, Firmin Oyé

Service Économie : Quentin Loubou, Fiacre Kombo, Lopelle Mboussa Gassia
Service International : Nestor N'Gampoula (chef de service), Yvette Reine Nzaba,

Josiane Mambou Loukoula, Rock Ngassakys
Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Rosalie Bindika
Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rominique Nerplat Makaya

ÉDITION DU SAMEDI :

Meryll Mezath
(Rédactrice en chef), Duryl Emilia Gankama, Josiane Mambou Loukoula

RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Rédacteur en chef : Faustin Akono
Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara
Commercial : Méline Eta
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat : Immeuble Les Palmiers (à côté de la Radio-Congo Pointe-Noire).
Tél. (+242) 06 963 31 34

RÉDACTION DE KINSHASA

Directeur de l'Agence : Ange Pongault
Chef d'agence : Nana Londole
Rédacteur en chef : Jules Tambwe Itagali
Coordonnateur : Alain Diasso
Économie : Laurent Essolomwa, Gypsie Oïssa
Société : Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi
Sports : Martin Enyimo
Relations publiques : Adrienne Londole
Service commercial : Stella Bope
Comptabilité et administration : Lukombo

Caisse : Blandine Kapinga
Distribution et vente : Jean Lesly Goga
Bureau de Kinshasa : Colonel Ebeya n° 1430, commune de la Gombe / Kinshasa - RDC - Tél. (+243) 015 166 200

MAQUETTE

Eudes Banzouzi (chef de service)
Cyriaque Brice Zoba, Mesmin Boussa, Stanislas Okassou, Jeff Tamaff.

INTERNATIONAL

Directrice : Bénédicte de Capèle
Adjoint à la direction : Christian Balende
Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong, Marie-Alfred Ngoma, Lucien Mpama, Dani Ndungidi.

ADMINISTRATION ET FINANCES

Directrice : Lydie Pongault
Secrétariat : Armelle Mounzeo
Chef de service : Abira Kiobi
Suivi des fournisseurs : Farel Mboko
Comptabilisation des ventes, suivi des annonces : Wilson Gakosso
Personnel et paie : Martial Mombongo
Stocks : Arcade Bikondi
Caisse principale : Sorrelle Oba

PUBLICITÉ ET DIFFUSION

Directeur : Charles Zodiolo
Assistante commerciale : Hortensia Olabouré
Commercial Brazzaville : Rodrigue Ongagna, Mildred Moukenga

Commercial Pointe-Noire : Méline Eta Anto
Diffusion de Brazzaville : Brice Tsébé, Irin Maouakani
Diffusion Kinshasa : Adrienne Londole.
Diffusion Pointe-Noire : Bob Sorel Moubelbel Ngono

TRAVAUX ET PROJETS TRANSVERSES

Directeur : Gérard Ebami Sala

INTENDANCE

Directeur : Philippe Garcia
Assistante : Sylvia Adhass

DIRECTION TECHNIQUE (INFORMATIQUE ET IMPRIMERIE)

Directeur : Emmanuel Mbengué
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou
Directeur adjoint : Guillaume Pigasse
Assistante : Marlaine Angombo

IMPRIMERIE

Gestion des ressources humaines : Martial Mombongo
Chef de service pré-press : Eudes Banzouzi
Chef de production : François Diatoulou Mayola
Gestion des stocks : Elvy Bombete
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo
Tél. : (+242) 06 983 9227 / (+242) 05 629 1317

eMail : imp-bc@adiac-congo.com

INFORMATIQUE

Directeur adjoint : Abdoul Kader Kouyate
Narcisse Ofoulou Tsamaka (chef de service), Rively Gérard Ebami-Sala, Myck Mienet Mehdi, Mbengué Okandzé

LIBRAIRIE BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Émilie Moundako Éyala (chef de service), Eustel Chrispain Stevy Oba, Nely Carole Biantomba, Epiphane Mozali
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo
Tél. : (+242) 06 930 82 17

GALERIE CONGO BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Chef de service : Maurin Jonathan Mobassi.
Astrid Balimba, Magloire NZONZI B.

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale
www.lesdepêchesdebrazzaville.com
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo /
Tél. : (+242) 05 532.01.09
Président : Jean-Paul Pigasse
Directrice générale : Bénédicte de Capèle
Secrétaire général : Ange Pongault

COOPÉRATION

Les Etats-Unis disposés à renforcer leurs relations avec le Congo

Economie, sécurité, lutte contre le terrorisme, voilà autant de domaines dans lesquels les Etats-Unis d'Amérique et le Congo peuvent approfondir leur coopération au moment où une nouvelle administration s'installe à Washington au lendemain de l'entrée en fonction du nouveau locataire de la Maison Blanche, Donald Trump.

La délégation de parlementaires américains (1) conduite par Dona Rohrabacher, a été reçue en audience, le 10 février, par le président de la République, Denis Sassou N'Guesso, en sa résidence du Plateau Centre-ville. Au sortir de l'entretien, le chef de la délégation a évoqué la volonté de son pays de consolider ses relations avec le Congo au moment où se renouvellent les institutions américaines avec l'arrivée d'une nouvelle administration : « Nous sommes dans un monde où il est important de promouvoir la coopération entre les nations. Les Etats-Unis viennent d'élire un nouveau président, et nous pensons que le moment est venu de s'ouvrir au reste du monde. Nous sommes venus aujourd'hui pour échanger avec un important chef d'Etat du continent africain, afin de discuter des questions de sécurité et de coopération pour le bénéfice de nos deux pays ». Appréciant le climat de la rencontre avec le chef de l'Etat congolais, Dona Rohrabacher a indiqué : « Le président Denis Sassou N'Guesso a été très ravi de notre venue, comme je



Le chef de la délégation, Dona Rohrabacher, répondant à la presse (Adiac)

L'ai dit au début, une nouvelle page s'ouvre aux Etats-Unis et le président du Congo comprend l'importance de l'amitié entre nos deux

pays et nos deux peuples. Il a à cœur le bien-être de la jeunesse congolaise. Ensemble nous allons travailler au développement de l'économie. Dans le domaine des potasses par exemple, il y a beaucoup d'opportunités à exploiter, mais nous ne perdons pas de vue qu'il nous faut aussi lutter contre le terrorisme, afin d'offrir à nos populations un environnement paisible ». Les parlementaires américains ont aussi apprécié la vue splendide du fleuve Congo et de la ville voisine de Kinshasa en arpentant, en compagnie du chef de l'Etat, les jardins de la résidence présidentielle du Plateau.

Rappelons qu'avant de rencontrer le président de la République, la

(1). Délégation américaine: Dona Rohrabacher, Juan C. Vargas, Lou Correa (Californie), Robert Pittenger (Caroline du Nord), Andy Harris (Maryland), French Hill (Arkansas), Steve King (Iowa), Collin C. Peterson (Minnesota).

délégation des parlementaires américains a échangé respectivement avec le ministre des Affaires étrangères, de la coopération et des Congolais de l'étranger Jean Claude Gakosso, et avec son collègue de la Défense nationale, Charles Richard Mondjo.

Gankama N'Siah

LE FAIT DU JOUR

Le milliard de la politique

Les petites, moyennes, et grandes entreprises politiques du microcosme congolais ont été édifiées, le 7 février, sur la somme d'argent qui leur sera versée cette année par l'Etat au nom de la caisse publique. Ce sera un milliard FCFA, à consommer dans le cadre de leur fonctionnement, sans doute avec la transparence qui doit accompagner la gestion de l'argent du contribuable.

Ce milliard a néanmoins de quoi alimenter la compétition au sein des équipes, et à plusieurs titres. D'abord pour les formations politiques elles-mêmes. Ce ne seront pas en effet toutes qui entreront en possession de l'enveloppe, car les critères d'éligibilité sont des garde-fous nécessaires au terme de la loi sur le financement de l'activité politique. Seuls, les partis ayant des élus dans les institutions électives (assemblée nationale, sénat, conseils

municipaux et départementaux), bénéficient de ce financement.

Et puis aussi, les batailles intérieures d'accès à la fonction dirigeante au sein du parti. Pour ne pas caricaturer, disons que les instances de direction des formations politiques sont censées ordonner la répartition du montant proportionnel versé à ces dernières. Il n'est pas exclu, lorsque le parti est élu à la caisse du milliard, que l'on assiste tout de même à la recomposition des équipes, dans le sens de voir un peu clair sur le chemin que prendra la subvention de l'Etat au regard des expériences du passé.

Jusqu'à présent, d'après les informations communiquées par le ministre de l'Intérieur, Raymond Zéphirin Mboulou, lors de l'adoption par le Sénat du texte de loi dont il est question, seulement dix-neuf partis politiques bénéficient de cette subvention publique. Un nombre, en

apparence dérisoire, puisque finalement, pour ses quelques quatre millions et demi d'habitants, le Congo compte au total cent cinquante-trois partis. Mais les dix-neuf sont ainsi classés au regard de l'émulation que leur fait subir le peuple-électeur.

De ce qui précède, il y a lieu de se féliciter, au regard de cette loi, de la réorganisation continue de la vie politique, gage sûr de la consolidation de la jeune démocratie congolaise. Aux acteurs politiques de la majorité, de l'opposition et du centre, de prendre la mesure des enjeux, et de faire de leurs instruments de conquête du pouvoir politique, des leviers importants de la formation du citoyen à la vie de la nation, à l'apprentissage du civisme afin de mériter de l'espoir que le pays place en eux.

S'il est un autre enjeu pour l'ensemble des partis y compris ceux qui ne sont pas listés pour le

moment sur la fiche de paye du Trésor public, il serait de songer à s'implanter réellement sur l'ensemble du territoire national. L'arrière-pays est en effet aujourd'hui doté d'infrastructures qui peuvent aider à cela, notamment avec l'érection des chefs-lieux de districts en des cités où il fait bon vivre. Il serait difficile pour eux de revendiquer une certaine idée de la cause nationale avec une représentation inconnue dans l'hinterland.

A moins de penser que pour certains dirigeants l'ambition s'arrête avec la création du parti ; que la radio, la télévision et la presse sont les seules tribunes de leur existence. Ceux qui la conçoivent ainsi savent que le seul service que la politique peut leur rendre à ce niveau, est de regarder les choses avec beaucoup de réalisme : ils n'aiment pas la politique, la politique ne les aimera pas.

Gankama N'Siah



LE RESEAU DES SMARTPHONES

OFFRE D'EMPLOI

Intitulé: Head of Business Planning
& Analysis

(Réservée aux nationaux)

SUPÉRIEUR HIÉRARCHIQUE DIRECT : Directeur Financier

DIRECTION : Financière

LIEU D'AFFECTATION : Brazzaville

CATÉGORIE : 12.1

APERÇU GENERAL :

Responsable du contrôle de gestion, le BPA Head a pour rôle de fournir à la direction des informations pertinentes pour aider à la prise de décisions et orienter l'entreprise dans l'amélioration du profit et l'atteinte des objectifs.

PRINCIPALES ACTIVITES :

Planification et prévision budgétaire

- Monter le budget annuel sur la base des données reçues des différentes directions fonctionnelles et opérationnelles
- Préparer le plan d'affaires triennal ou quinquennal selon les besoins
- Produire et commenter l'analyse des écarts mensuels et trimestriels

Reporting quotidien

- Soumettre avec exactitude et dans les délais impartis, les indicateurs clés (Closed Watched Numbers = CWN)
- L'analyse de la performance faisant ressortir les points d'actions sur lesquels les différentes fonctions doivent se focaliser afin d'améliorer leur performance

Reporting mensuel et Trimestriel

- Préparer les différents rapports mensuels adressés au groupe et aux directions fonctionnelles et opérationnelles
- Préparer les rapports mensuels et trimestriels pour le groupe, le management local et le comité d'audit
- Faire la revue du reporting financier mensuel et commenter les variances par rapport au budget

Suivi et analyse des dépenses de fonctionnement (Opex) et d'investissement (Capex)

- Contrôler, valider et suivre les Opex / Capex et produire les rapports sur le niveau de consommation y relatifs aux différentes directions fonctionnelles et opérationnelles
- S'assurer que toutes les dépenses Opex et Capex sont effectuées dans les limites de la délégation d'autorité en place.

- S'assurer que toutes les dépenses hors budget sont bien approuvées par les personnes habilitées à le faire.
- Contrôle budgétaire et évaluation de tous les projets d'investissements.

Revue budgétaire mensuelle (Flash and forecast)

- Coordonner la revue budgétaire mensuelle avec les différentes directions fonctionnelles et opérationnelles pour l'obtention des prévisions du mois en cours et celles des mois restant à courir sur l'année budgétaire.
- S'assurer de la cohérence des chiffres financiers et non financiers et obtenir toutes les approbations requises avant de soumettre le flash and forecast

Analyse de rentabilité par produit et par segment

- Analyse journalière et hebdomadaire du Chiffre d'affaire par tranche (Réalisation par rapport au budget et le taux d'exécution)
- Analyse du chiffre d'affaires par segment pour une prise de décision proactive et une meilleure gestion des clients
- Faire une analyse avant et après les promotions marketing pour une meilleure gestion de la performance

Benchmarking externe

- Produire l'analyse trimestrielle sur la concurrence
- Produire et analyser le rapport mensuel sur la part de marché (CMS et RMS)

QUALIFICATIONS ACADEMIQUES / TECHNIQUES :

- Diplômes d'études supérieures et post universitaires en contrôle de gestion ; Finance et Comptabilité
- 7-10 ans d'expérience dans les télécommunications, les FMCG à des postes similaires
- Haut niveau d'engagement, de résilience, être orienté résultats, savoir travailler sous pression et avoir de bonnes aptitudes interpersonnelles ;

Les candidatures doivent être envoyées par mail à l'adresse suivante recrutement@cg.airtel.com en mentionnant la référence BPA02/17.

Fait à Brazzaville, le 02 février 2017

PRONAR

Le département de la Bouenza bénéficie de l'appui du projet pour le planting d'arbres

Une convention de partenariat d'appui de la mise en œuvre d'un projet des plantations forestières et agroforestières a été signée, le 9 février à Brazzaville, entre le Programme national d'afforestation et de reboisement (Pronar) et l'Eglise évangélique du Congo (EEC), en vue de diversifier les sources de revenus des petits promoteurs dans les localités de Nkayi et Loutété dans le département de la Bouenza.

Ce partenariat est consenti pour une durée de deux ans renouvelables. Celui-ci vise à diversifier les sources de revenus de près de 600 000 petits promoteurs identifiés par l'Eglise évangélique du Congo à Nkayi et Loutété. Durant ce mandat, le Pronar mettra à la portée de l'église deux kits d'outils horticoles et autres matériels pour la mise en place des pépinières ayant une capacité annuelle de production de 500 000 plants aussi bien forestiers que fruitiers.



La ministre Rosalie Matondo (au centre) remercie la délégation de l'EEC (DR)

Ces plants seront mis dans les plantations et agroforestiers des petits promoteurs. Le Pronar prendra également en charge les opérations de labour et de pulvérisage pour un espace de 100 hectares de terrain à planter et la formation des bénéficiaires. Ces derniers bénéficieront également d'une rétrocession chaque année par l'Eglise évangélique du Congo de 30% des plants au Pronar en guise de remboursement du prêt, à compter du cinquième mois de la date de mise à disposition du kit et ce, jusqu'à concurrence du

montant octroyé.

Le président de l'Eglise évangélique du Congo, le révérend pasteur Edouard Moukala a salué l'aboutissement de cette convention après deux ans de négociations. « Nous allons faire de notre mieux pour tenir les promesses et nous souhaitons que tout cela aille pour le mieux », a-t-il dit.

Pour sa part, la ministre de l'Economie forestière, du développement durable et de l'environnement, Rosalie Matondo, s'est dit satisfaite de ce partenariat. « Nous sommes heureux de vous accompagner dans cette œuvre qui est nécessaire pour notre planète et, ensemble nous allons vers la création de ce massif forestier. Nous venons ici de signer un accord pour le département de la Bouenza. Nous allons revenir pour signer l'accord général, l'accord-cadre entre le ministère de l'Economie forestière et l'Eglise

évangélique du Congo qui va prendre en compte tous les départements pour accompagner l'Eglise dans la mise en œuvre des activités génératrices de revenus de ses fidèles », a-t-elle déclaré.

Signalons que cette convention a été signée par le coordonnateur du Pronar, Lambert Imbalo et le président de l'Eglise évangélique du Congo, le pasteur Edouard Moukala en présence de la ministre Rosalie Matondo.

Lancé depuis 2011 par le président de la République, le Pronar vise la mise en place d'un million d'hectares de plantations forestières et agroforestières. Il prévoit une opérationnalisation de 10 % de son programme d'activités, soit 100 000 hectares des plantations forestières et agroforestières par les petits promoteurs constitués des collectivités locales, ONG, associations, confessions religieuses, et individualités.

Rosalie Bindika

SALON DES MÉTIERS DU BOIS

Une quarantaine d'artisans exposent à la préfecture de Brazzaville

Plus de quarante artisans évoluant notamment dans la menuiserie, vannerie, bijouterie et sculpture ont exposé leurs œuvres, à l'occasion de la première édition du salon des métiers du bois, ouverte le 10 février à Brazzaville, par la ministre des PME, Yvonne Adélaïde Mougani. La clôture dudit salon est prévue pour le 20 de ce mois.

« Il est impérieux de valoriser notre riche patrimoine forestier pour gagner la bataille de l'amélioration du contenu local tout en engageant davantage le pays dans le processus du développement durable. Il était aussi important de donner corps aux formations que les jeunes ont reçues dans le cadre du projet de développement des compétences pour l'employabilité exécuté avec la BM », a déclaré la ministre de tutelle.

Cette dernière a insisté sur la nécessité pour les artisans d'améliorer le design et les finitions qui sont les maillons faibles de leur marketing en vue de faire gagner aux produits congolais, de nouvelles parts de marchés dans la commande publique. « L'Etat sera toujours là pour vous accompagner à travers les actions comme l'opérationnali-

sation des villages artisanaux et des maisons d'artisans », a-t-elle rassurée.

Yvonne Adélaïde Mougani a, par la même occasion, invité les jeunes à se faire former puis exercer dans de nombreux métiers du secteur du bois, afin de contribuer à l'ambition de son département de faire hisser l'artisanat au premier rang d'employeur au Congo. Pour le directeur général de l'Agence nationale de l'artisanat, ce salon est un espace pédagogique qui va amorcer le renversement des habitudes nationales à la consommation exagérée des produits en bois importé. Ce dernier espère qu'avec le soutien de tous, « ils peuvent nous emmener vers le made in Congo et impulsé l'émergence économique de notre pays ».

Abordé, un vannier a salué l'initiative qui est une occasion pour eux, de faire connaître leurs produits et de se connaître. « Il n'y a pas mal de visiteurs. Pourtant ils n'achètent pas malgré les prix promotionnels et c'est ce qui me décourage », a-t-il déploré. « Je comptais beaucoup sur cette exposition pour évacuer mes produits. Hélas ! », a renchéri un menuisier qui a dans sa gamme de produits, des

gardes linges, des salons de fauteuils et de tables à manger, ainsi que des lits de qualité. Contrairement aux deux autres, une bijoutière a signifié avoir déjà vendu quelques colliers et bracelets. Les prix de vente de ses produits varient entre 2000F et 10.000FCFA.

Signalons que le salon des métiers du bois sera organisé à Pointe-Noire au mois de mars prochain et chaque année à la même période.

Lopelle Mboussa Gassia

COMMERCE

Le Congo absent à l'exposition internationale d'Astana

A quatre mois du lancement de l'exposition internationale qui aura lieu dans la ville d'Astana, capitale de la République du Kazakhstan, le Congo vient de jeter l'éponge à ce rendez-vous majeur pour « des contraintes budgétaires », selon une information obtenue au ministère du Commerce.

être imaginée pour permettre au Congo d'y participer, relevant ainsi la décision prise par le pays par voie diplomatique. Le ministère des Finances aurait ainsi approuvé un budget d'environ 350 millions de FCFA pour la participation congolaise, souligne-t-on. Les Etats membres du Bureau international des expositions ont élu le Kazakhstan comme hôte de l'Expo



C'est en pleine réunion de la Commission interministérielle chargée de préparer la participation du Congo à l'exposition internationale, prévue du 10 juin au 10 septembre 2017, que la nouvelle est tombée le 7 février. Une lettre du Premier ministre au ministre du Commerce extérieur et de la Consommation a ainsi mis fin aux travaux entrepris depuis plusieurs mois. Selon un membre de la Commission interministérielle ayant requis l'anonymat, décrivant la non-participation du Congo à cette vitrine universelle, la note du Premier ministre aurait uniquement insisté sur « les contraintes budgétaires » comme motif. Toutefois, supputé-t-on chez les membres de la Commission interministérielle qui rechignent de n'avoir pas été reçus par la Primature pour des accommodements, une solution pouvait bien

2017 lors de l'assemblée générale du 22 novembre 2012, et l'Expo 2017 Astana a été officiellement reconnue par l'assemblée générale du 11 juin 2014. La dernière exposition dite « spécialisée » en date avait lieu en 2012 à Yeosu, en République de Corée, sur le thème : « Pour des côtes et des océans vivants ».

Organisée sur le thème « Energie du Futur », l'Expo 2017 aura trois sous-thèmes : réduire les émissions de CO2, vivre l'efficacité énergétique, et Energie pour tous. Ceux-ci permettront de présenter un état des lieux de l'énergie aujourd'hui, et de mettre en avant des solutions durables et des innovations technologiques. Plus de 5 millions de visiteurs y sont attendus et les organisateurs de l'Expo 2017 estiment que plus de 100 pays y seront représentés.

Quentin Loubou



Une affiche de l'exposition congolaise à Astana (DR)

Saint-Valentin

MENU

Bouchées Aphrodisiaques
Cocktail Bellini Passion
Purée de pastèque, Champagne et Barbantine

★★★★★

Foccacia dell' Amore

★★★★★

Risotto à la Fraise et au Champagne

★★★★★

Na Lingi

Caille rôtie en tenue d'Ève et pétales de gingembre

★★★★★

Tarte fine aux pommes d'amour
Glace italienne de Saint-Valentin
Coupe de Champagne

AMBIANCE RUMBA CONGOLAISE
Avec Freddy Mabanza et son Orchestre

De 19h30 à Minuit · 35 000 FCFA / personne

**CHAMPAGNE
TROUILLARD**



Tarif exceptionnel
60.000 FCFA*

**CADEAU
SURPRISE**



Pour Madame*

**PROMOTION
CHAMBRE**

-50%

Sur la réservation
le soir-même*

LE BISTRO PARISIEN



PEFACO HOTEL MAYA MAYA
AÉROPORT INTERNATIONAL DE BRAZZAVILLE

★★★★★

14 Février 2017

*Offre réservée aux clients du Bistro Parisien, le soir de la Saint-Valentin

CHRONIQUE

G.P.Y magnifie le théâtre congolais

Il faut lever son chapeau au groupe GPY, qui nous a gratifiés samedi 4 février d'une soirée mémorable, imprévisible et combien envoûtante, dédiée et consacrée au monde culturel, ce qui justifia son parrainage par Léonidas Carrel Mottom Mamoni, ministre de la Culture et des arts.

Il est vrai que GPY nous a habitués à ce genre d'événementiels où l'on prime les artistes qui ont particulièrement brillé de mille feux l'année écoulée, il est aussi vrai que la remise des trophées aux récipiendaires se fait dans une certaine routine entrecoupée d'entr'actes musicaux qui permettent par la même occasion d'apprécier et de découvrir les tendances musicales dans l'air du temps et celles qui n'ont pas pris une seule ride, mais pour cette quatorzième cérémonie des Sanzas de Mfoa, le Trophée des créateurs, le promoteur culturel a eu une idée géniale.

La marmite de Koka Mbala de Guy Menga, célèbre classique du théâtre africain a servi de toile de fond unique de cette prestigieuse cérémonie des trophées en plusieurs actes.

Non que cela répondait à un ras-le-bol exprimé face à la musique et la danse, non plus que l'on se lassait des joutes oratoires usuelles, mais il faut reconnaître que le théâtre, en particulier celui africain et écrit de manière magistrale a le don de captiver particulièrement l'auditoire.

Et il faut aussi reconnaître que le théâtre a quelque peu ravi la vedette aux récipiendaires et lorsque l'un des invités de marque montait sur l'estrade pour couronner un des illustres nominés, l'on pouvait ressentir dans toute la salle de l'Institut Français de la Culture une certaine impatience du public pour découvrir l'acte suivant de la pièce de théâtre.

Ce qui n'a altéré en rien la beauté de la soirée, bien au contraire, les artistes nominés et décorés ont été largement méritants et la cérémonie a été un sacré booster comme à son habitude pour les artistes:

Jacques-François Iloki dans la catégorie peinture, ce dernier, formé à l'Académie des Beaux-Arts de Moscou dont le style très influencé par le cubisme et le fauvisme, les compositions profondes basées sur la culture africaine ont forgé une réputation qui se confond désormais à l'école de peinture de Poto-Poto où il dispense des cours ;

Le Brazza Comedy Show, en théâtre qui nous a offert un spectacle du rire animé par une quinzaine d'artistes congolais, à l'instar du célèbre Jamel Comedy Show de Jamel Deboze ;

En littérature, le rêve dans la tombe», premier ouvrage publié d'Emmanuel Ngoma Nguinza, est un récit fantastique qui lui a valu le trophée Sanzas de Mfoa en mettant d'accord tous les amoureux des lettres ;

Dans la catégorie cinéma « Grave Erreur » un film long-métrage a permis le sacre de son réalisateur Richi Mbebele, que l'on peut considérer comme l'un des plus grands réalisateurs du cinéma en République du Congo ;

Sorel Eta, 39 ans, chercheur et musicologue, Ethnologue qui de par sa proximité avec les pygmées Aka, dit avoir terminé ses études à l'université de la forêt, avec en prime deux CD de son groupe musical pygmée qu'il a conduit en tournée européenne en 2012, ce qui lui a valu d'être distingué dans la catégorie promotion culturelle ;

Faustin Ndouniama, pour la sculpture, Guelaurd Kikabou pour la mode, Kevin Mbouandembenga pour la musique et enfin, Fortune Bateza reçut le prix spécial du jury pour son stand up, one man show de l'autopsie d'une Afrique qui se veut autonome cinquante ans après les indépendances. Tous ces artistes qui font la fierté de la culture congolaise, prouvent à suffisance que ce secteur demeure dynamique et qu'il suffit d'un rien pour que son blason soit redoré, en emboitant le pas et en louant le groupe GPY qui a permis de rappeler si le doute existait encore, et en une soirée, que l'art théâtral, en particulier celui congolais, avait encore de beaux jours à vivre.

Ferréol Gassackys

SANTÉ PUBLIQUE

Les défis de la valorisation des diplômés en sciences de la santé

Le directeur de cabinet du ministre de la Santé et de la population, le professeur Donatien Mounkassa, a pris le 11 février, au nom de la ministre de tutelle l'engagement de valoriser les diplômés en science de la santé lors de la rencontre avec les spécialistes en santé publique à Brazzaville

Donatien Mounkassa a expliqué que cet engagement se traduit par une stratégie à la fois politique et technique pour les formations sanitaires publiques et privées afin qu'elles puissent afficher les performances à la hauteur des standards internationaux. Selon lui, cette rencontre est la première du genre au Congo entre la Faculté des sciences et de la santé et le ministère de la Santé et de la population. Elle permet de discuter sur des questions qui concernent cette spécialité et d'échanger sur le champ éducatif de la santé publique dont le cycle doctoral a été ouvert cette année à Brazzaville.

Le directeur de cabinet a indiqué : « La rencontre des diplômés en santé publique est très significative car les générations entières ont souffert parce que la voie vers l'école doctorale a été fermée depuis 1979. Cette année, l'école est ouverte au Centre inter-Etats d'enseignement supérieur en santé publique d'Afrique centrale (Ciespac) avec l'appui de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et d'autres partenaires ».

La représentante de l'OMS au Congo, Fatoumata Binta Tidiane Diallo a indiqué que l'organisation a défini la santé publique comme l'ensemble des efforts consentis par des institutions et



Les spécialistes en santé publique attentifs à l'allocation du directeur de cabinet (adiac)

les pays dans une société pour améliorer ; promouvoir ; protéger et restaurer la santé de la population grâce à une action collective.

La santé publique se distingue de la médecine clinique par le fait qu'elle met plus d'accent sur le traitement préventif que sur le traitement curatif et développe une approche collective de résolution des problèmes de santé. La santé publique prédit et empêche l'apparition de la maladie, a-t-elle expliqué.

Fatoumata Binta Tidiane Diallo poursuit que la santé publique est beaucoup plus efficace et efficace car elle permet de sauver les ressources afin de permettre le développement harmonieux de toute la communauté.

Abordant la question de l'utilisation des spécialistes, la représentante de l'OMS a souligné qu'un véritable engagement est nécessaire dans la maîtrise de l'effectif de ces cadres en santé publique. Il s'agit de les identifier en fonction des besoins épidémiologiques ; nutritionnels et de l'économie de la santé.

Un autre temps fort de la rencontre a été celui des communications données par plusieurs orateurs sur différents thèmes. Le directeur de cabinet, Donatien Mounkassa a souligné dans sa communication que la stratégie du ministère est de redéfinir les districts sanitaires en utilisant la stratégie de contractualisation. Selon lui, cette contractualisation est fondée sur la compétence et les résultats des diplômés en santé publique de toutes promotions confondues. Il a, en outre, assuré que la ministre de tutelle est engagée pour la promotion de cette spécialité dans tous les départements. Les interrogations ont été sur le recrutement de ces spécialistes à la Fonction publique, qui implique également les ministères de la Santé et de la population et des Finances ; le cadre de concertation multisectoriel ; la gestion des ressources humaines et bien d'autres.

Notons que la rencontre des diplômés en santé publique a été clôturée par le Dr Lambert Kitembo.

Lydie Gisèle Oko

USINE DES PAVÉS

L'expertise congolaise déjà à l'œuvre

Le maire de Brazzaville, Hugues Ngouélonlé, s'est rendu le 09 février au siège de l'usine de fabrication des pavés pour s'enquérir de l'exécution des travaux par la partie congolaise après le départ de l'expertise burkinabé.

Accompagné du directeur général de ladite firme, Louis Oniangué ; du 2e vice-président du conseil municipal et 2e adjoint au maire, Cyriaque Malonga ainsi que du directeur des travaux municipaux (DTM), Cyprien Mpouom, le maire de Brazzaville a successivement visité les compartiments de fabrication de pavés, l'entrepôt et le parc automobile de cette usine.

Cyriaque Malonga a indiqué : « Ce projet a été à l'origine affilié à la mairie de Brazzaville. Mais nous sommes venus voir comment il fonctionne et surtout après une année d'expérimentation comment on peut atteindre les objectifs assignés. En plus, on était venu voir l'utilisation si cette usine remplit la condition d'utilisation intensive de la main d'œuvre congolaise ».

L'usine des pavés de Brazzaville a été créée à l'issue d'une convention entre le Congo et le Burkina Faso. Les experts burkinabés ont formé



La délégation du maire visite l'usine de pavés de Brazzaville (photo Clesh Etoka)

plus de trois cents jeunes congolais aux techniques de fabrication et de pose de pavés. Ladite convention a cessé de fonctionner en octobre 2016. Le directeur des travaux municipaux (DTM), Cyprien Mpouom, a indiqué : « Nous avons vu la qualité des pavés qui nous rassure pour les différents travaux d'aménagement des voiries de la ville de Brazzaville. D'ici à l'année prochaine, la mairie aura des programmes d'aménagements de voiries ».

Selon le chef de production de l'usine, Gervais Jonas Oboura, l'usine de fabrication des pavés compte à ce jour trois cent soixante employés. Et, le pavé fabriqué à

base de sable, de colorants, de gravier, de ciment et de plastifiants offre une garantie de plus d'un demi-siècle de résistance. A ce jour, cette entreprise comptabilise dix lignes de production dont chacune produit cent mètres carrés de pavés et cinquante mètres linéaires par jour.

Dans la phase d'expérimentation, l'usine a pavé la rue Lagué au quartier Mougali et la suite de l'avenue Jean-Dominique-Okemba, dans le sixième arrondissement de Brazzaville. En 2017, elle compte paver en collaboration avec les administrations-maires et les chefs de quartiers, plus de cinquante kilomètres des rues de Brazzaville.

Fortuné Ibara

TAXES HÔTELIÈRES

Les établissements non à jour menacés de sanctions

La ministre du Tourisme et des loisirs, Arlette Soudan-Nonault a récemment menacé, au cours d'une communication, les promoteurs hôteliers de la ville de Dolisie qui ne se seront pas acquittés de la taxe hôtelière.

L'entretien de la ministre avec les promoteurs a notamment porté sur l'obligation d'exploiter un établissement hôtelier ; le paiement de la taxe de séjour qui est une ressource du fonds de développement touristique ; le manque de professionnalisme des acteurs.

Selon Arlette Soudan-Nonault, on ne peut parler de développement touristique d'un pays sans établissement d'hébergement de qualité, puisque le tourisme implique nécessairement le déplacement de son lieu d'habitation habituelle à un autre. « Vous comprenez aisément le rôle capital que vous jouez et la responsabilité qui est la vôtre dans le développement touristique de notre pays. C'est ce qui m'emmène à échanger avec vous ce jour », a-t-elle déclaré.

Ce secteur au Congo, a-t-elle signifié, se caractérise en général par le manque de service de qualité ; la vétusté du matériel et des équipements ; le manque de professionnalisme des acteurs, notamment du personnel et des gestionnaires ; le manque d'autorisation préalable et le non-paiement des taxes.

Il est fait obligation d'avoir une autorisation préalable avant d'exploiter un établissement hôtelier, a martelé la ministre du Tourisme et des loisirs, citant l'article 17 du décret du 19 janvier 1984 portant réglementation des établissements d'hébergement et de restauration qui stipule : « L'ou-



Le personnel du ministère du Tourisme, les sages et les promoteurs hôteliers (Adiac)

verture au public de tout établissement de tourisme, objet du présent décret, est subordonnée à l'obtention par son promoteur, d'une autorisation d'exploitation délivrée par le ministre du Tourisme au vu d'un dossier administratif, et après avis du ministère de l'intérieur et du ministère de la santé. » L'article 18 du même décret renchérit : « L'agrément d'exploitation définitif est prononcé par arrêté du ministre du Tourisme... Cet agrément est personnel, incessible et ne peut être ni loué, ni aliéné ».

Selon un constat fait sur place, la majorité des établissements de

Dolisie sont exploités sans autorisation. « C'est une situation extrêmement grave qu'il faut bannir au moment où nous sommes en train de faire des pieds et des mains pour booster le secteur. Des touristes sont donc hébergés dans des établissements qui n'ont aucune existence légale, vous comprenez aisément l'ambiguïté de notre action. A ce propos, je vous demande de vous mettre en règle le plus tôt possible ».

Concernant le paiement de la taxe de séjour hôtelier, la ministre a indiqué que tout établissement d'hébergement, en activité en Ré-

publique du Congo est assujéti au paiement de cette taxe. Dans les quinze jours qui suivent le commencement de son activité, il doit

partenaires et le ministère compte les finaliser en vue d'aider ces acteurs à améliorer les prestations. Le ministère, a-t-elle annoncé, va vers la catégorisation des établissements d'hébergement touristiques par le classement. Un expert de l'organisation mondiale du tourisme (OMT) est en mission de service au Congo pour réaliser le travail préliminaire à la classification des établissements d'hébergement. Les nouveaux critères y seront définis et ils procéderont au classement d'ici à la fin de cette année.

Enfin pour terminer, Arlette Soudan-Nonault a attiré l'attention de ces promoteurs. « Je viens de vous donner un aperçu de mes attentes, le secteur a eu pour tâche de contribuer au PIB national à hauteur de 10% d'ici à 2021. C'est une tâche immense mais non insurmontable et le sous-secteur de l'hôtellerie est le levier sur lequel compte le ministère du Tourisme et des loisirs pour atteindre cet objectif. Il s'agit en effet de justifier la confiance qui nous a été faite par le président de la République en plaçant notre secteur parmi les cinq secteurs clés de la diversification économique. Je ne reviendrai plus sur les instructions qui viennent de vous être communiquées, nous passerons dorénavant aux sanctions après échéance des délais qui vous sont impartis pour régulariser la situation de vos établissements. »

Bruno Okokana



BOURSE DES VALEURS MOBILIERES DE L'AFRIQUE CENTRALE

349, Place de l'Indépendance - BP 2165

Tél.: (+241 01) 77 48 45 / 764845 / 9900

Libreville - GABON

AVIS DE RECRUTEMENT DU DIRECTEUR GENERAL

La Bourse des Valeurs Mobilières de l'Afrique Centrale (BVMAC), société anonyme investie d'une mission de service public, à l'effet d'organiser, animer et gérer le Marché Financier de l'Afrique Centrale lance un appel à candidatures au niveau de la sous-région de la CEMAC pour le recrutement de son Directeur Général. Le lieu d'affectation est le siège de la BVMAC à Libreville. Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur dossier de candidature constitué d'une lettre de motivation et d'un curriculum vitae adressés au

MISSIONS

- Assurer la mission d'organisation et d'animation
- Enrichir la cote par la mise en place de nouveaux compartiments.
- Assurer la gestion de la société dans un souci d'efficacité et de rentabilité.
- Développer de nouveaux produits financiers.
- Contribuer au développement du secteur financier de la sous-région.
- Le candidat devra justifier de :
 - Une formation supérieure minimum BAC+5 et/ou MBA (en droit, finance

Le Président du Conseil d'Administration
Henri-Claude OYIMA

Président du Conseil d'Administration de la BVMAC au plus tard le 15 février 2017 à l'adresse indiquée ci-dessous :

Bourse des Valeurs Mobilières de l'Afrique Centrale
349, Place de l'Indépendance
BP 2165
Libreville - Gabon

PROFIL DU CANDIDAT

- et/ou administration des entreprises);
- Une expérience de dix (10) ans au moins, à un niveau managérial, dans une Bourse, une Société de Bourse ou, dans un département de gestion de titres d'un établissement bancaire, ou au sein de l'organe de gestion, de contrôle ou d'animation d'un marché financier de réputation internationale ;
- Une bonne maîtrise de l'appel public à l'épargne et des transactions sur valeurs mobilières en particulier ;
- Une connaissance du secteur financier de la CEMAC et une parfaite maîtrise de l'anglais seraient des atouts supplémentaires.

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE,
SECONDAIRE ET DE L'ALPHABÉTISATION
AVIS GENERAL DE PASSATION DE MARCHES
N° 000/MEPSA/CGMP/SP/2017

Le Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et de l'Alphabétisation a obtenu des fonds dans le cadre du budget de l'Etat (volet fonctionnement) exercice 2017. Il a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre des marchés de fournitures suivants :

- 1-Acquisition des fournitures et matériel de bureau (4 lots) ;
- 2-Acquisition des feuilles de copies d'examen du BEPC (lot unique);
- 3-Acquisition des feuilles de copies d'examen du BAC (lot unique);
- 4-Acquisition du matériel technique (3 lots) ;
- 5-Acquisition du matériel informatique, des consommables et accessoires (lot unique) ;
- 6-Acquisition du matériel informatique et équipements pour la migration du système d'information (5 lots)

Les avis d'appel d'offres particuliers relatifs à chaque marché seront publiés sous huitaine, dans le bulletin officiel d'annonces des marchés publics et dans bien d'autres journaux nationaux de grande diffusion.

Fait à Brazzaville, le 31 janvier 2017

Pour la Personne responsable des marchés publics,
Le Secrétaire permanent

Jean Paulin ITOUA
syscohadapourtous@gmail

Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et de l'Alphabétisation
Avis d'appel d'offres national n° AON F-002-MEPSA-CGMP/2017 :
Acquisition des feuilles de copies d'examen du BEPC (lot unique)

- 1.Cet Avis d'appel d'offres fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés paru dans le bulletin officiel d'annonce des marchés du mercredi 8 février 2017
- 2.Le Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et de l'Alphabétisation dans le cadre de son budget volet fonctionnement a obtenu de l'Etat congolais des fonds, afin de financer la fourniture de matériel nécessaires pour les examens d'Etat, et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du Marché AON-F-002-MEPSA-CGMP/2017 : acquisition des feuilles de copies d'examen du BEPC (lot unique)
- 3.Le Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et de l'Alphabétisation sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour fournir :
-Feuilles de copies d'examen du BEPC ;
- 4.La passation du Marché sera conduite par Appel d'offres ouvert tel que défini dans le Code des Marchés publics, et ouvert à tous les candidats éligibles.
- 5.Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations à la Direction des Examens et Concours (MEPSA) : auprès du Directeur des examens et concours, avenue des premiers jeux africains, sise en face du Stade Marchand et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-dessus du lundi au vendredi de 08h00 à 16h00.
- 6.Les exigences en matière de qualification sont indiquées dans les données particulières de l'appel d'offres

- 7.Les candidats intéressés peuvent obtenir un dossier d'Appel d'offres complet en formulant une demande écrite à l'adresse mentionnée ci-après Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et de l'Alphabétisation (bâtiment de la DEP, porte n°4) contre un paiement non remboursable de Deux Cent mille (200 000) francs CFA. La méthode de paiement sera en espèce. Le document d'Appel d'offres sera adressé en version électronique.
- 8.Les offres devront être soumises à l'adresse ci-après Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et de l'Alphabétisation (bâtiment de la DEP, porte n°4) au plus tard le 1er mars 2017 à 12 heures. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des candidats présents à l'adresse ci-après : dans la salle de conférence du ministère des finances, du budget et du portefeuille public (au septième étage) à 13 heures 30 minutes.
9. Les offres doivent comprendre une garantie d'offre d'un montant de : 6 000 000 F CFA (chèque certifié, garantie bancaire ou lettre de crédit irrévocable). Les offres devront demeurer valides pendant une durée de : 120 jours à compter de la date limite de soumission.

Fait à Brazzaville, le 31 janvier 2017

Pour la personne responsable des marchés publics,
Le Secrétaire permanent

Jean Paulin ITOUA
syscohadapourtous@gmail

Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et de l'Alphabétisation
Avis d'appel d'offres national n° AON F-003-MEPSA-CGMP/2017 :
Acquisition des feuilles de copies d'examen du BAC (lot unique)

- 1.Cet Avis d'appel d'offres fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés paru dans le bulletin officiel d'annonce des marchés du mercredi 8 février 2017
- 2.Le Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et de l'Alphabétisation dans le cadre de son budget volet fonctionnement a obtenu de l'Etat congolais des fonds, afin de financer la fourniture de matériel nécessaires pour les examens d'Etat, et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du Marché AON-F-003-MEPSA-CGMP/2017 : acquisition des feuilles de copies d'examen du BAC (lot unique)
- 3.Le Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et de l'Alphabétisation sollicite des offres sous pli fermé de la part des candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour fournir :
-Feuilles de copies d'examen du BAC ;
- 4.La passation du Marché sera conduite par Appel d'offres ouvert tel que défini dans le Code des Marchés publics, et ouvert à tous les candidats éligibles.
- 5.Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations à la Direction des Examens et Concours (MEPSA) : auprès du Directeur des examens et concours, avenue des premiers jeux africains, sise en face du Stade Marchand et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-dessus du lundi au vendredi de 08h00 à 16h00.
- 6.Les exigences en matière de qualification sont indiquées dans les données particulières de l'appel d'offres
- 7.Les candidats intéressés peuvent obtenir un dossier d'Appel d'offres complet en formulant une demande écrite à l'adresse mentionnée ci-après Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et de l'Alphabétisation (bâtiment de la DEP, porte n°4) contre un paiement non remboursable de Deux Cent mille (200 000) francs CFA. La méthode de paiement sera en espèce. Le document d'Appel d'offres sera adressé en version électronique.
- 8.Les offres devront être soumises à l'adresse ci-après Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et de l'Alphabétisation (bâtiment de la DEP, porte n°4) au plus tard le 1er mars 2017 à 12 heures. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des candidats présents à l'adresse ci-après : dans la salle de conférence du ministère des finances, du budget et du portefeuille public (au septième étage) à 13 heures 30 minutes.
9. Les offres doivent comprendre une garantie d'offre d'un montant de : 4 500 000 F CFA (chèque certifié, garantie bancaire ou lettre de crédit irrévocable). Les offres devront demeurer valides pendant une durée de : 120 jours à compter de la date limite de soumission.

Fait à Brazzaville, le 31 janvier 2017
Pour la personne responsable des marchés publics,
Le Secrétaire permanent
Jean Paulin ITOUA
syscohadapourtous@gmail

Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et de l'Alphabétisation
Avis d'appel d'offres national n° AON F-001-MEPSA-CGMP/2017 :
acquisition des fournitures et matériels de bureau pour les examens d'Etat (4 lots)

- 1.Cet Avis d'appel d'offres fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés paru dans le bulletin officiel d'annonce des marchés du mercredi 8 février 2017
- 2.Le Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et de l'Alphabétisation dans le cadre de son budget volet fonctionnement a obtenu de l'Etat congolais des fonds, afin de financer la fourniture de matériels nécessaires pour les examens d'Etat, et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du Marché F-001-MEPSA-CGMP/2017 : acquisition des fournitures et matériels de bureau pour les examens d'Etat (4 lots)
- 3.Le Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et de l'Alphabétisation sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour fournir :
-Lot 1 : Petit matériel de bureau ;
-Lot 2 : Enveloppes KAKI, craies et rubans adhésifs en mètre ;
-Lot 3 : Rames de papier duplicateur format A4 blanc ;
-Lot 4 : Rames de papier duplicateur format A4 couleur ;
- 4.La passation du Marché sera conduite par Appel d'offres ouvert tel que défini dans le Code des Marchés publics, et ouvert à tous les candidats éligibles.
- 5.Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations à la Direction des Examens et Concours (MEPSA) : auprès du Directeur des examens et concours, avenue des premiers jeux africains, sise en face du Stade Marchand et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-dessus
- 6.Les exigences en matière de qualification sont indiquées dans les données particulières de l'appel d'offres
- 7.Les candidats intéressés peuvent obtenir un dossier d'Appel d'offres complet en formulant une demande écrite à l'adresse mentionnée ci-après Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et de l'Alphabétisation (bâtiment de la DEP, porte n°4) contre un paiement non remboursable de Deux Cent mille (200 000) francs CFA. La méthode de paiement sera en espèce. Le document d'Appel d'offres sera adressé en version électronique.
- 8.Les offres devront être soumises à l'adresse ci-après Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et de l'Alphabétisation (bâtiment de la DEP, porte n°4) au plus tard le 1er mars 2017 à 12 heures. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des candidats présents à l'adresse ci-après : dans la salle de conférence du ministère des finances, du budget et du portefeuille public (au septième étage) à 13 heures 30 minutes.
9. Les offres doivent comprendre une garantie d'offre d'un montant de : non applicable. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de : 120 jours à compter de la date limite de soumission.

Fait à Brazzaville, le 31 janvier 2017

Pour la personne responsable des marchés publics,
Jean Paulin ITOUA
syscohadapourtous@gmail

Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et de l'Alphabétisation
AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL N° AON F-004-MEPSA-CGMP/2017 :
 Acquisition du matériel technique (3 lots)

1. Cet Avis d'appel d'offres fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés paru dans le bulletin officiel d'annonce des marchés du mercredi 8 février 2017
2. Le Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et de l'Alphabétisation dans le cadre de son budget volet fonctionnement a obtenu de l'Etat congolais des fonds, afin de financer la fourniture de matériel nécessaires pour les examens d'Etat, et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du Marché AON F-004-MEPSA-CGMP/2017 : acquisition du matériel technique (3 lots)
3. Le Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et de l'Alphabétisation sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour fournir du matériel technique d'impression suivant :
 - Lot 1 : Acquisition de petits matériels techniques
 - Lot 2 : Acquisition des fiches d'anonymat et fiches lots
 - Lot 3 : Acquisition des matériels techniques et accessoires
4. La passation du Marché sera conduite par Appel d'offres ouvert tel que défini dans le Code des Marchés publics, et ouvert à tous les candidats éligibles.
5. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations à la Direction des Examens et Concours (MEPSA) : auprès du Directeur des examens et concours, avenue des premiers jeux africains, sise en face du Stade Marchand et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-dessus du lundi au vendredi de 08h00 à 16h00.
6. Les exigences en matière de qualification sont indiquées dans les données particulières de l'appel d'offres

7. Les candidats intéressés peuvent obtenir un dossier d'Appel d'offres complet en formulant une demande écrite à l'adresse mentionnée ci-après Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et de l'Alphabétisation (bâtiment de la DEP, porte n°4) contre un paiement non remboursable de Deux Cent mille (200.000) francs CFA. La méthode de paiement sera en espèce. Le document d'Appel d'offres sera adressé en version électronique.
8. Les offres devront être soumises à l'adresse ci-après Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et de l'Alphabétisation (bâtiment de la DEP, porte n°4) au plus tard le 1er mars 2017 à 12 heures. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des candidats présents à l'adresse ci-après : dans la salle de conférence du ministère des finances, du budget et du portefeuille public (au septième étage) à 13 heures 30 minutes.
9. Les offres doivent comprendre une garantie d'offre d'un montant de : non applicable. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de : 120 jours à compter de la date limite de soumission.

Fait à Brazzaville, le 31 janvier 2017

**Pour la personne responsable des marchés publics,
 Le Secrétaire permanent**

Jean Paulin ITOUA
syscohadapourtous@gmail

Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et de l'Alphabétisation
Avis d'appel d'offres national n° AON F-005-MEPSA-CGMP/2017 :
 Acquisition du matériel informatique et des consommables (lot unique)

1. Cet Avis d'appel d'offres fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés paru dans le bulletin officiel d'annonce des marchés du mercredi 8 février 2017
 2. Le Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et de l'Alphabétisation dans le cadre de son budget volet fonctionnement a obtenu de l'Etat congolais des fonds, afin de financer la fourniture de matériel nécessaires pour les examens d'Etat, et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du Marché AON F-005-MEPSA-CGMP/2017 : acquisition du matériel informatique et des consommables (lot unique)
 3. Le Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et de l'Alphabétisation sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour fournir :
 - Acquisition du matériel informatique et des consommables
 4. La passation du Marché sera conduite par Appel d'offres ouvert tel que défini dans le Code des Marchés publics, et ouvert à tous les candidats éligibles.
 5. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations à la Direction des Examens et Concours (MEPSA) : auprès du Directeur des examens et concours, avenue des premiers jeux africains, sise en face du Stade Marchand et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-dessus du lundi au vendredi de 08h00 à 16h00.
 6. Les exigences en matière de qualification sont indiquées dans les données particulières de l'appel d'offres
 7. Les candidats intéressés peuvent obtenir un dossier d'Appel d'offres complet en formulant une demande écrite à l'adresse mentionnée ci-après Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et de l'Alphabétisation (bâtiment de la DEP, porte n°4) contre un paiement non remboursable de Deux Cent mille (200.000) francs CFA. La méthode de paiement sera en espèce. Le document d'Appel d'offres sera adressé en version électronique.
 8. Les offres devront être soumises à l'adresse ci-après Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et de l'Alphabétisation (bâtiment de la DEP, porte n°4) au plus tard le 1er mars 2017 à 12 heures. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des candidats présents à l'adresse ci-après : dans la salle de conférence du ministère des finances, du budget et du portefeuille public (au septième étage) à 13 heures 30 minutes.
 9. Les offres doivent comprendre une garantie d'offre d'un montant de : 2 894 625 F CFA (chèque certifié, garantie bancaire ou lettre de crédit irrévocable). Les offres devront demeurer valides pendant une durée de : 120 jours à compter de la date limite de soumission.
- Fait à Brazzaville, le 31 janvier 2017
 Pour la personne responsable des marchés publics,
Jean Paulin ITOUA
syscohadapourtous@gmail

Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et de l'Alphabétisation
Avis d'appel d'offres national n° AON F-006-MEPSA-CGMP/2017 :
 Acquisition du matériel informatique et équipements pour la migration du système d'information (5 lots)

1. Cet Avis d'appel d'offres fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés paru dans le bulletin officiel d'annonce des marchés du mercredi 8 février 2017
 2. Le Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et de l'Alphabétisation dans le cadre de son budget volet fonctionnement a obtenu de l'Etat congolais des fonds, afin de financer la fourniture de matériel nécessaires pour les examens d'Etat, et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du Marché AON F-006-MEPSA-CGMP/2017 : acquisition du matériel informatique et équipements pour la migration du système d'information (5 lots)
 3. Le Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et de l'Alphabétisation sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour fournir :
 - Lot 1 : Matériel informatique et accessoires (ordinateurs de bureau combiné ... Encre Riso);
 - Lot 2 : Matériel informatique et accessoires (Four imprimante Laser Jet ... Câble HDMI HDTV Male);
 - Lot 3 : Matériel informatique et accessoires (Cartouche CE390A ... Surface Pro 5 + accessoires);
 - Lot 4 : Matériel informatique et accessoires (Charge roller pour Copieur ... Souris USB AZERTY avec Fil);
 - Lot 5 : Acquisition des équipements pour la migration du système d'information.
 4. La passation du Marché sera conduite par Appel d'offres ouvert tel que défini dans le Code des Marchés publics, et ouvert à tous les candidats éligibles.
 5. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations à la Direction des Examens et Concours (MEPSA) : auprès du Directeur des examens et concours, avenue des premiers jeux africains, sise en face du Stade Marchand et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-dessus du lundi au vendredi de 08h00 à 16h00.
 6. Les exigences en matière de qualification sont indiquées dans les données particulières de l'appel d'offres
 7. Les candidats intéressés peuvent obtenir un dossier d'Appel d'offres complet en formulant une demande écrite à l'adresse mentionnée ci-après Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et de l'Alphabétisation (bâtiment de la DEP, porte n°4) contre un paiement non remboursable de Deux Cent mille (200.000) francs CFA. La méthode de paiement sera en espèce. Le document d'Appel d'offres sera adressé en version électronique.
 8. Les offres devront être soumises à l'adresse ci-après Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et de l'Alphabétisation (bâtiment de la DEP, porte n°4) au plus tard le 1er mars 2017 à 12 heures. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des candidats présents à l'adresse ci-après : dans la salle de conférence du ministère des finances, du budget et du portefeuille public (au septième étage) à 13 heures 30 minutes.
 9. Les offres doivent comprendre une garantie d'offre (chèque certifié, garantie bancaire ou lettre de crédit irrévocable) d'un montant de : 1 184 250 F CFA (lot 1); 1 536 000 CFA (lot 2); 1 353 900 CFA (lot 3); 1 549 425 CFA (lot 4); 1 125 000 CFA (lot 5), soit 1,5% du montant prévisionnel de chaque lot. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de : 120 jours à compter de la date limite de soumission.
- Fait à Brazzaville, le 31 janvier 2017
 Pour la personne responsable des marchés publics,
 Le Secrétaire permanent
Jean Paulin ITOUA
syscohadapourtous@gmail

CLASSEMENT FIFA

Le Congo perd 5 places, la RDC en gagne 12, l’Égypte au sommet

Quatre jours après la finale de la CAF, les sélections africaines sont les plus concernées par les changements du classement de la Fifa, rendu public ce jeudi : l’Égypte, le Cameroun, la RDC ou le Burkina progressent quand la Côte d’Ivoire ou l’Algérie dégringolent. Sans jouer, les Diables rouges reculent eux de 5 places. Vice-championne d’Afrique, l’Égypte devance pourtant son bourreau camerounais au classement Fifa du mois de février : première nation continentale, l’Égypte fait un bon de 12 places et se classe 23^e nation mondiale. Les Pharaons sont suivis du Sénégal (+2, 31^e mondial), du Cameroun (+29, 33^e mondial), de la Tunisie (+0, 36^e mondiale) et de la RDC (+15, 37^e mondiale).

Burkina (+15), Ghana (+9) ou Maroc (+9) profitent également, et logiquement, de leur bonne compétition pour remonter, contrairement à la Côte d’Ivoire, championne déchue et en chute libre (-13) et l’Algérie (-11). Même constat pour la Guinée Bissau (-12) ou le Togo (-11). Reste l’anomalie gabonaise : éliminées au 1^{er} tour de leur CAN, les Panthères gagnent 21 places. L’étrangeté de ce mode de calcul élaboré par la Fifa ne s’arrête pas là : sans jouer les Diables rouges perdent 5 places (76^e rang mondial) quand le Nigeria, également absent à la CAN, grimpe de 9 marches.

Camille Delourme

NÉCROLOGIE



Jean Claude Ngakoli Mbolo et la famille Nzoungou, Mme Emouengue Jeanne Françoise née Malahoué et famille, les enfants et petits fils Emouengue ont la profonde douleur d’annoncer aux parents amis et connaissances, le décès de leur frère, époux, père et grand-père Gabriel Emouengue, ancien Député Maire de la ville de Brazzaville survenu le 04 février 2017 à Brazzaville. La veillée mortuaire se tient à son domicile sis au n°19-21 de la rue Otabi quartier kombo (vers la télévision).

La date des obsèques est fixée pour le mercredi 15 février 2017.

Nestor N’Gampoula, journaliste aux Dépêches de Brazzaville, Ndé Fidèle, Ngakosso Auguste, lloye Marcel, Akondzo-On-délé Albertine, les familles Ambou-Langa/Endolo et Endzei, ont la profonde douleur d’annoncer aux parents, amis et connaissances, le décès de leur frère, neveu et fils, Ondaye Godé, survenu le jeudi 9 février à Pointe-Noire.



La veillée mortuaire se tient au domicile familial à Pointe-Noire. Les parents de Brazzaville sont priés de passer au domicile de Ngakosso Auguste sis au n° 21 de la rue Sembé (Talangi), pour toutes formalités liées aux obsèques qui auront lieu à Pointe-Noire à une date ultérieure.

REMERCIEMENTS

Le Directeur national de la Banque des États de l’Afrique centrale (BEAC) pour le Congo remercie le personnel, les amis et connaissances, pour le soutien multiforme apporté lors du décès de Mme Oba Ursule, agent au service Emission monétaire et mouvement de fonds, survenu le mercredi 1^{er} février 2017 au Centre hospitalier et universitaire(CHU) de Brazzaville.



Et dont l’inhumation a eu lieu le vendredi 10 février à Brazzaville au cimetière privé Bouka. Qu’ils trouvent ici sa totale reconnaissance.

FOOTBALL

Le week-end des Diables rouges et des Congolais de la diaspora en France

National, 21^e journée

Encore une prestation brillante de Bevic Moussiti Oko, auteur d’un but et d’une passe décisive lors du carton de Dunkerque sur Avranches (3-0). Sous la neige, l’international U23 a été actif et ne rechigne pas à défendre comme sur le 2^e but de son équipe à la 81^e : premier défenseur, il subtilise le ballon à un adversaire, sur une phase offensive d’Avranches, et amorce un contre éclair : parti de son camp, il part ajuster le gardien d’un tir du droit.

En fin de match, à la 93^e, le natif de Brazzaville fait un beau cadeau à son coéquipier Boudaud, qui fêtait ses 30 ans, avec un vrai « caviar » : parti à la limite du hors-jeu, il perce dans l’axe puis face au but, transmet son coéquipier. Alors qu’il aurait pu marquer son 6^e but de la saison, il ajoute une passe décisive à son bilan : 5 buts, 2 passes décisives, 3 penaltys provoqués et une pression permanente sur les défenses adverses. Remplaçant au coup d’envoi, Blanstel Koussalouka est entré à la 55^e lors du naufrage du CA Bastia

à Châteauroux (0-5). Toutefois le score était déjà acquis lors de l’entrée en jeu de l’ancien Monégasque. Hugo Konongo n’était pas dans le groupe de Sedan, battu à

aujourd’hui cet après-midi. Porté par Moussiti Oko, Dunkerque, 2^e, reste dans la roue de Concarneau, le leader (34 points contre 36), alors que La Duchère



Malgré la neige; Bevic Moussiti Oko est chaud: face à Avranches, il a inscrit un but et donné une passe décisive (droits réservés)

Béziers (1-2). Titulaire lors du déplacement du Paris FC à Marseille-Consolat, Eden Massouema a été averti à la 12^e. Et ne peut enrayer la victoire des Phocéens (1-2). Rappelons que La Duchère de Ladislav Douniama reçoit Quevilly

est en embuscade avec 2 matchs de retard (7^e avec 29 points). Le CA Bastia, trop irrégulier, est 9^e avec 28 points, devant le Paris FC, 10^e avec 27 points. Pour Sedan, 18^e avec 14 points, la messe est dite.

C.D.

Academic City College

Learn • Dream • Lead

Démarrage des Inscriptions 2017

Licence en Sciences

- Informatique
- Informatique industrielle

Licence Administration des Affaires

- Comptabilité
- Banque-finance
- Marketing
- Gestion des Ressources Humaines

Bourse d'excellence jusqu'à 50%

● Prospectus et Frais du Formulaire de Demande: 50 USD
● Logement disponible

Autres Diplômes recevables

- Le Baccalauréat
- GCSE/GCE – 'A' Levels
- American High School Diploma / IB Diploma (Diplôme Américain de fin d'Etudes Secondaires)

Diplôme universitaire / BTS / Diplômes professionnels / Diplôme d'Études Supérieures en Gestion Commerciale

Les candidats titulaires des diplômes susmentionnés peuvent postuler pour la 2^{ème} ou 3^{ème} année conformément aux directives du NAB / NCTE. Ils sont appelés à prendre connaissance des directives relatives aux conditions d'admissibilité par rapport au programme concerné.

Procédures d'inscription
Les candidats peuvent se procurer le formulaire de demande d'inscription auprès du service de scolarité de Academic City College
Ou
Télécharger le formulaire de demande d'inscription sur le site www.acoghana.com. À remplir et expédier par courrier électronique accompagné des pièces requises à l'adresse : info@acoghana.com
Ou
S'inscrire en ligne sur notre site : <https://acoghana.com/online>

Pour plus de renseignements, n'hésitez-pas de nous contacter : Abena Ateaa Towers, Ring Road Central, Accra, Tél : +233 302 253630 /31

info@accghana.com

www.accghana.com

University of Cape Coast

University of Mines and Technology (UMaT) Tarkwa

f accghana accghana +233 554264486

OBSÈQUES D'ÉTIENNE TSHISEKEDI

Aucun compromis sur le rapatriement du corps

Confirmant son refus de coopérer avec le gouvernement Badibanga, l'UDPS a publié unilatéralement un programme partiel des funérailles de son défunt président avec, à la clé, l'ouverture à son siège d'un registre de condoléances.

Jusqu'à ce jour, le ciel est toujours loin de s'éclaircir à propos des obsèques d'Étienne Tshisekedi dont le corps continue à être gardé dans un funéraire en Belgique. Pour l'heure, aucun programme consensuel acté par la famille biologique et politique de l'illustre disparu d'une part et par l'exécutif national d'autre part n'est disponible. Le rapatriement du corps de celui que d'aucuns considèrent comme le père de la démocratie congolaise risque de prendre encore beaucoup de temps après le vibrant hommage qui lui a été rendu à la basilique de Koekelberg de Bruxelles où une messe a été dite en sa mémoire. Les préalables que pose l'UDPS pour l'organisation des obsèques de son président ont donné un coup d'arrêt au processus, au grand dam du gouvernement qui entend s'impliquer fortement dans les funérailles qu'il veut à la stature de l'ex-Premier ministre que fut Étienne Tshisekedi.

Intransigeante, l'UDPS conditionne le rapatriement du corps de son défunt président à la nomination d'un nouveau Premier ministre d'opposition, tel que prévu par l'accord du 31 décembre, ultime acte politique de Tshisekedi. Plus, ce parti exige du gouvernement qu'un mausolée soit construit à son honneur. C'est autour de ces exigences considérées comme excessives que se cristallise aujourd'hui un débat ennuyeux qui aura quitté les allées de la commémoration et de la piété pour revêtir un caractère politique avec tout ce que cela implique en termes de récupé-



ration et d'opportunisme. D'où le langage des sourds qui s'est installé de deux côtés. D'une part, le gouvernement ne donne pas les signes d'acquiescer aux revendications de l'UDPS qui ne vise finalement que sa défenestration au nom de l'accord de la Saint-Sylvestre qui peine à s'appliquer. De l'autre, la famille biologique et politique d'Étienne Tshisekedi campée sur sa position refuse toute assistance de l'autorité gouvernementale qui passe pour illégitime à ses yeux.

Et comme pour confirmer son refus de coopérer avec le gouvernement Badibanga, l'UDPS a décidé de publier unilatéralement un programme partiel des obsèques de son défunt président. Depuis le 10 février, en effet, diverses personnalités et structures tant politiques, sociales que culturelles sont attendues à la permanence du parti où un registre des condoléances a été ouvert. Une façon pour cette formation politique de se passer de l'aide logistique et financière de l'actuel gouvernement annoncée tambour battant.

Au siège du parti, il se susurre que le « Vieux », avant de partir pour Bruxelles, aurait proposé aux évêques catholiques venus lui rendre visite le nom de son fils, Félix Tshisekedi, pour prendre la primature de la transition. À l'heure où d'autres peuvent s'abandonner au chagrin, le fils Tshisekedi sait qu'il ne peut compter désormais que sur son parti et ses alliés et, dans une large mesure, sur la population congolaise pour concrétiser ce testament politique difficile à se matérialiser. D'autant plus que la majorité s'obstine toujours à ce que trois ou quatre candidats Premier ministres soient présentés au chef de l'État censé user de son pouvoir discrétionnaire avant toute nomination.

À tout prendre, l'on est bien dans un cercle vicieux. Cela fait déjà plus d'un mois que les parties prenantes discutent des modalités d'application de l'accord du 31 décembre. La mort d'Étienne Tshisekedi est venue, comme qui durait, compliquer la donne. Pour combien de temps ?

Alain Diasso

DIVISION I

La Linafoot annonce la reprise de la phase retour

La Ligue nationale de football (Linafoot) a publié le 10 février la suite du calendrier pour son championnat national de football.

Arrêté le 14 décembre 2016 par l'ancien ministre des Sports, Denis Kambayi, qui avait alors motivé sa décision par l'excès de violences dans les stades, l'absence de civisme sportif et de la bonne conduite des supporters ainsi que le non-respect de la clé de répartition des recettes, le championnat d'élite de la RDC reprend ses activités. C'est, en tout cas, la substance du communiqué publié par la Linafoot le vendredi dernier.

Sans donner plus des détails si les conditions ayant prévalu à l'arrêt du championnat ont été satisfaites, la Linafoot s'est juste contentée de publier le calendrier de la suite de la compétition arrêtée à la phase aller tout en annonçant la fin de cette 22e édition au 14 mars prochain. Aucune indication sur le début de la phase du play off. Rappelons que la saison sportive en République démocratique du Congo prend fin le 31 mai.

Notons que dans la zone centre-sud, Saint-Éloi Lupopo croise le TP Mazembe le 23 février tandis que dans la zone ouest, le derby kinois V.Club- DCMP est fixé au 22 février. Dauphin noir- Bukavu Dawa s'affronteront le 16 février en match remis pour le compte de la zone est.

A.D.

FESTIVAL AMANI

La grand-messe culturelle a failli être gâchée

La grand-messe culturelle de Goma, entendez le festival Amani, a démarré officiellement le 10 février sur un fond de tristesse provoqué par la mort, la veille, d'un membre de l'organisation décédé à la suite d'une altercation avec un policier.

Norbert Paluku, surnommé Djo, est donc la victime qui aurait sacrifié sa vie pour que la quatrième édition du festival se tienne et que la réussite soit son partage. C'est justement pour honorer sa mémoire et être en phase avec son idéal de voir le projet pour lequel il s'est investi grandir que l'organisation a décidé d'ouvrir le festival malgré l'incident. L'on ne sait pas décrire avec précision les circonstances de la mort de Djo intervenue à quelques heures du démarrage des festivités. L'incident, à en croire la direction du festival, a eu lieu lors d'une dispute entre le policier qui assurait la garde du site du festival (Collège Mwanga) et les jeunes volontaires qu'étaient Norbert Paluku et Ezekiel Bandu. D'après des sources proches du festival et des témoins, la jeune Bandu, un scout bénévole recruté par l'organisation, aurait refusé de céder le matelas au policier qui le réclamait avec insis-

tance. Norbert Paluku aurait alors tenté de s'interposer et a été pris pour cible par le policier qui lui a tiré dessus à bout portant. Quant à la jeune fille, atteinte à l'abdomen, elle serait encore aux soins intensifs à l'hôpital Heal Africa de Goma où elle a été opérée.

Artiste bénévole engagé de longue date auprès du Festival et du Foyer culturel créé parallèlement, Djo Paluku est salué par ses pairs comme un exemple de courage et d'abnégation. « On doit continuer, continuer le festival pour lequel il a donné sa vie », n'arrêtent de marteler ses amis. « Il faut saluer la mémoire de Djo par une édition 2017 extraordinaire », a dit le directeur du festival qui a tenu à rebaptiser la grande scène du nom du défunt. Propos prémonitoires presque puisqu'à la première journée déjà, près de cinq mille personnes étaient présentes. Un record par rapport à la précédente édition. Pour rappel, le festival lancé en 2014 à l'initiative du Français Éric de Lamotte veut montrer au monde une autre facette de Goma en faisant la promotion de la paix et du vivre ensemble collectif dans une région marquée par plusieurs années de conflits armés.

A.D.

INSÉCURITÉ

Nouvelle flambée de violence au Kasai-central

Près de trois cents miliciens de Kamwina Nsapu venus des villages environnants ont tenté le 10 février une incursion dans la ville de Tshimbulu (territoire de Dibaya) et se sont butés à une riposte énergique des forces de l'ordre.

La nouvelle province du Kasai central est toujours en proie aux violences récurrentes perpétrées par des miliciens se réclamant du chef Kamwina Nsapu tué dans une opération de police en août 2016 après avoir contesté l'autorité du pouvoir central. Adolescents pour la plupart, ces jeunes gens dont l'âge varie entre 16 et 18 ans n'arrêtent de créer la terreur à Tshimbulu, la deuxième ville de la province située en territoire de Dibaya devenue l'épicentre de cette insurrection contre l'État. Périodiquement, ces miliciens qui viennent des villages avoisinants font incursion à Tshimbulu et y sèment terreur et désolation, obligeant les forces de l'ordre à réagir. Armés, comme toujours, de fusils de chasse de fabrication locale, de bâtons aux pouvoirs magiques et de machettes, ils agissent sous l'effet de la drogue convaincus de leur invulnérabilité face à la puissance de feu qui leur est opposé. Moralité : il s'ensuit des pertes en vie humaine avec, à la clé, un décompte macabre surtout dans les rangs des miliciens.

Alors que les derniers affrontements de janvier qui avaient fait plusieurs morts sont encore frais dans les mémoires, les hommes de Kamwina Nsapu sont de nouveau montés au créneau pour semer le trouble à Tshimbulu. Leur récente attaque remonte au vendredi. Respectant leur

mode opératoire, ils ont, tôt le matin, investi la ville en s'attaquant aux positions de l'armée pendant que les habitants, cloîtrés dans leurs maisons, assistaient impuissants à ces affrontements d'une rare violence. Les Fardc ont fait usage des armes légères pour repousser cette énième attaque. Conséquence : plusieurs morts enregistrés dans les rangs des miliciens.

Le bilan encore provisoire et non confirmé par des sources crédibles serait passé progressivement d'une trentaine à une soixantaine des morts. Des témoins sur place indiquent avoir aperçu des éléments de la Croix-Rouge s'activer pour le ramassage des corps pendant que des camions s'attelaient à transporter les cadavres vers la brousse.

Des informations non vérifiées certes mais qui donnent au moins la mesure de l'ampleur des affrontements quand bien même dans les rangs des Fardc, des sources parlent de trois morts.

Ces violences seraient l'expression des revendications de la milice Kamwina Nsapu qui, tout en voulant venger la mort de leur leader, tiennent à en découdre avec l'autorité publique de leur province jugée illégitime. Par leurs incursions récurrentes, ils ont fini par installer à Tshimbulu un climat de terreur mettant régulièrement en mal l'autorité de l'État dans ce coin du pays. Au-delà, indique-t-on, cette insurrection serait aussi le fait de la multiplication des conflits liés aux chefferies coutumières nés d'une volonté de les inféoder au pouvoir politique.

A.D.



BUROTOP IRIS

TELEFUNKEN

Le Géant allemand des téléviseurs



LED 32" HD: 159 000 Fcfa

LED 40" FULL HD SMART: 299 000 Fcfa

LED 48" FULL HD SMART: 399 000 Fcfa

LED 55" FULL HD SMART: 549 000 Fcfa

LED 65" FULL HD SMART: 999 000 Fcfa

4 Avenue FOCH - centre ville - Brazzaville Tél: 05 577 78 88 - 06 669 60 60

Avenue Moe Katt Matou - après Rond Point Kassai - Pointe-Noire Tél: 04 453 53 53 - 05 605 60 56

NOUVELLES TECHNOLOGIES

La conférence JCertif 2017 aura lieu du 24 au 25 mars

La cérémonie d'ouverture des travaux préparatoires de la conférence internationale JCertif 2017 a eu lieu le 9 février à Pointe-Noire, en présence d'Éric N'doumba, directeur des Nouvelles technologies, conseiller technique du ministre des Postes et Télécommunications et Daniel Mberi, directeur de cabinet du ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé de l'Économie numérique et de la Prospective.

La manifestation qui se déroule sur le thème « JCertif Pointe-Noire 2017 vers de nouvelles possibilités » est un espace d'échange ponctué par des rencontres, des conférences, des séminaires, des manifestations et des salons. Après Brazzaville où plusieurs jeunes continuent de bénéficier de formations liées aux métiers des nouvelles technologies, le tour est venu à la ville de Pointe-Noire d'abriter cet événement qui s'articule sur la technologie.

Aujourd'hui, grâce à JCertif, les jeunes ponténégrins vont également bénéficier d'une formation gratuite à travers des sessions techniques, d'ateliers de formation, d'expérience humaine et bien d'autres. Les experts venus de divers pays vont former et partager leur expérience avec ces jeunes dans le domaine des technologies d'information et de la communication (TIC), notam-



Lancement des travaux préparatoires de la conférence JCertif 2017 crédit photo «Adiac»

ment dans le développement des solutions Web, mobile et bien d'autres. Dans son mot de circonstance, Éric N'doumba a rappelé qu'actuellement les TIC étaient au cœur de tous les secteurs de l'activité de la société, elles interviennent dans l'administration, la santé, la sûreté, la sécurité, le business et dans bien d'autres activités.

Pour lui, cette conférence vient

non seulement contribuer à la promotion des TIC en République du Congo, mais également apporter une réponse à la question de la formation et de renforcement des capacités dans le domaine des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) ainsi qu'aux nouveaux métiers. « Les technologies de l'information et de la communication sont à la base

du développement économique et sociale de notre pays. Voilà pourquoi je formule les vœux aux formateurs de donner le meilleur d'eux-mêmes, pendant cette courte période, afin d'être à la hauteur de répondre à la satisfaction des apprenants. Et aux participants de bien s'investir afin de saisir les opportunités qu'offrent les TIC », a-t-il dit.

Rappelons que JCertif est une or-

ganisation internationale créée en 2010 par des passionnés des TIC. Cette organisation est créée dans le but de voir émerger un environnement dans lequel les populations des pays émergeant usent des opportunités offertes par les NTIC et Internet dans le but d'innover dans tous les domaines d'activités.

Hugues Prosper Mabonzo

INFORMER, ANALYSER, DIFFUSER, RAYONNER

L'agence d'information du Bassin du Congo
un acteur économique majeur à vos côtés



* CONNECTEZ-VOUS

www.lesdepechesdebrazzaville.fr
www.adiac-congo.com

LES DÉPÊCHES
DE BRAZZAVILLE

CONTACTEZ
NOUS

84, boulevard Denis-Sassou-N'Gusso
Brazzaville - République du Congo
regie@lesdepechesdebrazzaville.fr



ÉCOSYSTÈME FORESTIER

Des pistes pour sauvegarder les mangroves

Un atelier d'identification des indicateurs de suivi écologique et de restauration des mangroves, zones humides associées et écosystèmes forestiers côtiers de la République du Congo, a été organisé du 10 au 11 février à Pointe-Noire. Les assises ont eu lieu en présence de Victor Mamonekené, directeur général des Eaux, représentant la ministre de l'Économie forestière, du développement durable et de l'Environnement.



Des participants à l'atelier sur les mangroves / Crédit photo «Adiac»

L'atelier s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du Projet Mangrove qui se réalise en collaboration avec d'autres parties prenantes avec l'appui technique et financier de la FAO (Organisation des Nations unies pour l'agriculture et l'élevage). Il a réuni pendant deux jours les cadres et experts de différents départements ministériels, des membres

des ONG et différents autres acteurs concernés par la question. Selon Marius Saya Maba, assistant au programme de la FAO, représentant Suze Percy Filippini, représentante de la FAO au Congo, « la conservation d'un équilibre entre les besoins des communautés côtières et la survie écolo-

gique des mangroves résiduelles a aussi longtemps fait l'objet des exhortations constantes, considérablement au niveau national qu'international. Mais aucun programme de réhabilitation ou de conservation entrepris, aussi bien par le gouvernement que par la société civile n'a réussi à

inverser les tendances actuelles de perte des mangroves. Des réponses plus complètes aux causes profondes des maux au niveau national sont nécessaires». Et d'ajouter : « L'identification d'indicateurs pour l'élaboration d'un plan de suivi écologique et de restauration des mangroves arrive au moment où le gouvernement du Congo en collaboration avec la FAO s'investit dans la phase d'élaboration de certaines politiques et stratégies en rapport avec le développement et la gestion durable des ressources pour améliorer les conditions de vie des populations à l'instar du plan d'action national pour la gestion intégrée des mangroves, zones humides associées et des écosystèmes forestiers côtiers de la République du Congo ». Pour Victor Mamonekené, malgré l'importance des mangroves, zones humides associées et forêts côtières du Congo dans

l'amélioration des moyens d'existence locaux et leur biodiversité qui revêt un intérêt mondial, ces écosystèmes ne bénéficient pas encore d'un régime de protection efficace pour leur conservation et utilisation durable, en dépit de la ratification par le Congo de plusieurs conventions internationales relatives à la protection de la biodiversité « Je suis heureux de voir et aussi de constater comment les activités menées dans le cadre de ce Projet Mangrove, auxquelles participent un grand nombre d'experts, cadres, responsables de note pays ont évolué et donné des résultats aussi significatifs », a-t-il renchéri. Signalons que selon les dernières évaluations sur les mangroves, la terre a perdu 3,6 millions d'hectares de mangroves depuis 1980, soit une petite effrayante de l'ordre de 20 % de la superficie totale.

Hervé Brice Mampouya

HUMEUR

Quand les auteurs de bonnes œuvres sont des référentiels !

Nous appellerons par « bonnes œuvres » des actions, des agissements, des comportements, des manières de faire à la fois des politiques, des administrateurs, des commerçants, des défenseurs des droits de l'Homme, des éducateurs, des syndicalistes, des diplômés, des journalistes, bref de tout acteur social de n'importe quel domaine que ce soit, qui contribuent à quelque degré que ce soit à l'avancement socio-politique, socio-économique et socio-culturel du pays et du reste du monde. Le contraire, ce sont des « œuvres de régression » qui font de leurs auteurs des « non-référentiels ».

En politique par exemple, la création d'un parti politique sous-entend que l'on veut être utile au pays par des actions saines de toute sorte, notamment participer au développement du pays à travers l'élaboration d'un certain nombre de concepts, d'idées-programmes et autres. Et aussi accepter d'être utile pour son pays en exerçant dans telle ou telle administration ou dans telle ou telle instance politico-administrative. Cela revient à dire que si un parti ou un leader d'un parti s'identifie à travers des actions de sabotage, de destruction et de casse dans le pays, il est donc loin d'acteur social « référentiel ». Car on est une « référence » à travers ses œuvres saines et non le contraire.

Même chose pour des associations, fondations et/ou organisations non gouvernementales. Aujourd'hui, dans le pays, ne nous leurrons pas. Certains dirigeants et meneurs de ces structures sont en passe de devenir des référentiels ou le sont déjà grâce aux œuvres et actions que ne cessent de réaliser leurs structures dans tout le pays. Ces œuvres participent à l'essor socio-économique des bénéficiaires desdites actions et aussi au développement du pays dans des domaines précis. On peut citer dans ce cadre de nombreux exemples, notamment remise de tables-bancs, remise du matériel agricole, participation bénévole au don de sang, semaines des soins gratuits, séminaire de formation gratuite en couture et autres.

Au plan exécutif ou législatif par exemple au Congo, de nombreux projets de loi ou propositions de loi sont élaborés par le gouvernement et votés par le parlement qui sont des œuvres utiles pour l'avancement du pays. Prenons par exemple, la loi Potignon du 14 juin 2010 portant protection de l'enfant en République du Congo. Elle fait de son géniteur un « référentiel ». Un autre exemple, tel que le projet de loi portant création des zones économiques spéciales. Ces zones économiques sont aujourd'hui choses réelles avec celle de Pointe-Noire qui va passer à l'action très bientôt et créera dans un futur proche des emplois. Ce sont là de bonnes œuvres dont les géniteurs sont des « référentiels ».

Sur le plan international par exemple, personne ne peut douter aujourd'hui que les solutions à la crise socio-politique en Centrafrique sont parties des rencontres de Brazzaville. Voilà entre autres œuvres restées indélébiles dans le cœur des Centrafricains et aussi dans celui du reste du monde. Ainsi l'acteur principal de la médiation dite de Brazzaville est une « référence » à la fois au plan national et international. À noter que c'est d'abord et avant tout les « bonnes œuvres » au plan national qui ouvrent la voie à la sollicitation internationale.

En société par exemple, les œuvres commerciales du Congolais Ebina sont connues de tous depuis des années 1970 même bien avant. Ce Congolais, disons-le sans langue de bois, est un « référentiel », car son nom est collé à des bonnes œuvres. Il a réussi à son temps à rapprocher la marchandise manufacturée du paysan ou du pêcheur dans la quasi-totalité des départements en ouvrant des commerces çà et là.

Et pourtant on ne naît pas une « référence » mais on peut le devenir à travers des œuvres importantes et /ou caritatives qui participent au développement du pays ou du reste du monde. Alors à quoi bon d'être campé et collé aux œuvres de destruction ou de sabotage qui ne feront pas de vous une référence ?

Faustin Akono

ZONE ÉCONOMIQUE SPÉCIALE

Coussoud-Mavoungou promet des sanctions sévères aux personnes empêchant la réalisation du projet

Afin de dissiper tous les malentendus et la confusion entretenue par les propriétaires terriens depuis le lancement de l'opération d'identification des propriétés immobilières faisant partie de la Zone économique spéciale (ZES) de Pointe-Noire, Martin Parfait Aimé Coussoud-Mavoungou, ministre des Affaires foncières et du Domaine public, a effectué le 8 février une descente à la sous-préfecture de Loango, siège de la commission d'identification des propriétés immobilières ou parcelles de terrains situés dans le périmètre des 30 km² abritant ladite zone.



Le ministre Martin Parfait Aimé Coussoud-Mavoungou à Loango / Crédit photo «Adiac»

Après le lancement de l'opération d'identification il y a moins d'un mois à Loango, la commission d'identification reçoit jusqu'au 28 février les propriétaires fonciers, les acquéreurs de parcelles de terrains et autres propriétaires des propriétés immobilières situées dans la zone des 30 km² prévue pour la ZES de Pointe-Noire et du Kouilou. L'attestation de vente, le titre foncier, l'attestation provisoire de propriété sont les documents exigés pour cette opération.

Cependant, les acquéreurs des parcelles et autres propriétaires des propriétés immobilières concernées rencontrent de nombreux écueils qui les empêchent à se faire identifier dans les délais quoiqu'ils aient exprimé leur bonne volonté. Les opérations d'identification démarrent souvent en retard et se terminent avant l'heure réglementaire, c'est-à-dire de 8 heures à 16 heures. La faible composition de la commission qui ne comporte que trois membres, souvent débordés par le volume du travail mais aussi le compor-

tement très blâmable des propriétaires terriens qui, en complicité avec certains responsables, ont introduit illégalement l'autorisation de dépôt de dossier pour conditionner l'identification moyennant la somme de 10 000 FCFA par parcelle ou terrain. « La présentation de l'attestation de vente n'est pas assujettie à celle délivrée par les terriens qui exigeraient une quelconque somme d'argent. Tous les actes d'identification sont gratuits et que tout contrevenant fera l'objet de poursuites judiciaires », a martelé le ministre. Martin Parfait Aimé Coussoud-Mavoungou a rappelé l'importance que revêt le projet de réalisation de la ZES de Pointe-Noire pour le gouvernement de la République. Les activités qui seront développées dans ladite zone vont contribuer à la diversification de l'économie nationale. Les milliers d'emplois directs et indirects qui vont y être créés constituent une des solutions à l'épineux problème du chômage des jeunes.

H.B.M.

ADMINISTRATION DU TERRITOIRE

Kintélé érigée en commune, Bokoma et Kabo deviennent des districts

Le Sénat congolais a adopté, le 7 février à Brazzaville, le projet de loi portant érection de la localité de Kintélé en commune. Par la même occasion les villages Bokoma, dans le département de la Cuvette et Kabo dans la Sangha ont été élevés au rang de districts.

La chambre haute du Parlement a par la même occasion adopté une loi autorisant le passage de neuf communautés urbaines en communes de plein exercice. Le village de Kintélé qui jouxte Brazzaville par le nord-est, relèvait jusque là du district d'ignié dans le département du Pool. Il a une population estimée à 10.952 habitants, répartie dans quatre quartiers séparés par de vastes étendues de zones rurales et semi-rurales, notamment Djiri avec ses deux blocs Manianga-stade et Moulou, Kintélé-1000 logements, Kintélé-fleuve et Lifoula. La localité de Kintélé regorge un potentiel économique et industriel attrayant ainsi que des installations sportives, universitaires et commerciales qui en font une agglomération en plein essor.

Le ministre délégué en charge de la Décentralisation et du développement local, Charles Nganfouomo a, à cet effet, expliqué qu'aux termes de l'article 1er de la loi n°3-2003 du 17 janvier 2003, l'organisation administrative territoriale vise plusieurs objectifs. Il s'agit du déploiement harmonieux de l'administration sur l'ensemble du territoire, la mise en place d'une administration de proximité, la création des conditions d'émergence d'une administration orientée vers le développement, la promotion de la démocratie locale et la réalisation de l'unité nationale.

Le ministre a ajouté que la loi suscitée, en son article 44, dispose : « toute communauté urbaine, ayant atteint un niveau de développement économique, social et



Une vue du quartier Kintélé (DR)

culturel jugé suffisant pour disposer de ressources susceptibles de garantir les conditions d'une libre administration et sur rapport du ministre en charge de l'administration du territoire, peut être érigée en commune jouissant de la personnalité morale et de l'autonomie financière ».

Pourquoi ériger Bokoma et Kabo en district ?

La volonté de créer, dans le département de la Cuvette, une nouvelle entité administrative dénommée « district de Bokoma » se justifie, entre autres, par le souci de rapprocher davantage les administrés de l'administration, assurer avec efficacité le relais de l'action gouvernementale et impulser la dynamique de développement ainsi que le désenclavement de la localité.

La localité de Bokoma, hier rattachée au district de Loukoléla, est située sur l'axe Likouala aux herbes, où les villages les plus éloignés du chef-lieu du district sont distants d'environ 285 km. On y trouve 2.249 habitants. Par contre, la création du district de Kabo implique le redimensionnement du district de Mokéko. Elle se justifie par le fait que le district de Mokéko, avec une superficie de 34.495 km et une population estimée à 30.712 habitants, comprend deux zones totalement séparées par la commune de Ouesso.

La première zone est desservie par la route nationale n°2, du village Yengo, en passant par le chef-lieu Mokéko, jusqu'au village Séka, par l'axe fluvial Ngoko. La seconde, par les axes fluviaux Sangha-Ngoko, village Nguma et Sangha-Bomassa.

Le ministre Charles Nganfouomo a

expliqué au sénateur que l'un des principes fondamentaux de l'administration est de rapprocher les administrés des structures de base. Cela,

a-t-il poursuivi, traduit la volonté de créer, dans les départements de la Cuvette et de la Sangha, deux nouveaux districts. +++La localité de Kabo a été également choisie en raison de nombreux atouts, à savoir une base vie de la Congolaise industrielle de bois (CIB), une brigade de la gendarmerie, un poste de police, une présence des éléments de la Marine nationale, une brigade de l'Economie forestière, des logements administratifs, une salle de réunion, un Centre de santé intégré, une école primaire, un collège et un marché.

Toutes ces infrastructures, héritées de la base vie de la CIB, sont disposées pour abriter sans difficultés le chef-lieu du district.

Neuf communautés urbaines érigées en communes

Les neuf communautés concernent

notamment Impfondo, Owando, Ewo, Kinkala, Madingou, Sibiti, Djambala, Oyo et Pokola. L'érection de ces communautés urbaines en communes consacrera le passage de ces entités à une gestion décentralisée, par un Conseil municipal et un maire élu.

Présentant le projet de loi, la Commission affaires juridiques et administratives (CAJA) du sénat a souligné que c'est la loi n°3-2003 du 17 janvier 2003 fixant l'organisation administrative territoriale qui a créé un échelon intermédiaire entre l'ancien statut des chefs-lieux de district et la commune. Cet échelon intermédiaire est dénommé, la communauté urbaine.

A cet effet, la même loi dispose que toute communauté urbaine, ayant atteint un niveau de développement économique, social et culturel jugé suffisant pour disposer de ressources susceptibles de garantir les conditions d'une libre administration, et sur rapport du ministre en charge de l'administration du territoire, peut être érigée en commune jouissant de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Depuis 2011, cinquante-deux communautés ont été créées et des administrateurs-maires nommés.

Rappelons que le Congo va progressivement vers la libre administration de ces entités par des conseils élus. La nouvelle expérience de gestion des communautés ne concerne que neuf communautés urbaines dont sept chefs-lieux de département ne jouissant pas encore du statut de commune et deux communautés urbaines choisies en fonction de leur degré d'urbanisation.

Fortuné Ibara

RÉFLEXION

Feu la CPI !

Que la Cour pénale internationale soit condamnée à plus ou moins brève échéance ne fait guère de doute. Ayant centré ses actions quasi exclusivement sur l'Afrique, s'étant montrée en outre incapable de mener ses investigations rapidement et de façon indiscutable, elle s'est déconsidérée au point que plus personne, ses juges et ses procureurs exceptés, ne lui accordent le moindre crédit. Une faillite accablante dans un domaine essentiel pour la protection des droits de l'homme à l'échelle mondiale qui a signé, si l'on peut dire, son arrêt de mort.

Même si l'on ne sait pas, officiellement du moins, ce que se sont dit à ce propos les chefs d'Etat réunis récemment à Addis-Abeba dans un huis clos consacré à cette question, il est certain que les Etats africains, dans leur grande majorité, récusent désormais ouvertement une institution judiciaire dont les relents coloniaux sont évidents. Et que, par conséquent, les jours de la CPI sont

comptés comme nous l'avons écrit à plusieurs reprises dans nos colonnes ces derniers mois.

Dès lors que l'on en arrive à ce point de non-retour deux questions essentielles viennent aussitôt à l'esprit des observateurs attentifs que nous sommes. Deux questions que voici, résumées en quelques mots et auxquelles la communauté africaine va devoir apporter rapidement des réponses claires, que cela lui plaise ou non.

Première question : l'Union Africaine s'accordera-t-elle pour substituer à la Cour pénale de La Haye une institution judiciaire proprement africaine, dont le siège serait situé sur le continent et qui disposerait de toutes les compétences nécessaires pour mener à bien

les actions que justifieraient les crimes contre l'humanité commis sur son sol ?

Deuxième question : l'échec de la CPI aboutira-t-il, comme cela devrait logiquement se faire, à la libération des hommes – Laurent Gbagbo et Jean-Pierre Mbemba notamment – dont le procès traîne en longueur depuis des années et dont les avocats dénoncent à juste titre les conditions de la détention, les enquêtes bâclées, les conclusions pour le moins hâtives ?

Il va de soi que l'une et l'autre de ces questions, si elles sont posées publiquement par les autorités africaines, soulèveront un tollé dans les milieux prétendus bien-pensants qui appuient les juges de la CPI sans jamais s'interroger sur la légitimité de la Cour. Mais cela n'empêchera

nullement le processus qui s'engage sous nos yeux d'aller jusqu'à son terme. Ainsi le veut, ainsi l'exige le puissant mouvement qui conduit l'Afrique à se débarrasser enfin des ultimes vestiges du joug colonial qui marqua les siècles précédents.

Qu'il nous soit permis, pour conclure cette réflexion, de conseiller aux spécialistes africains du droit international de se mettre rapidement autour d'une table afin de réfléchir au processus qui permettra de préciser les contours de la future Cour pénale africaine (CPA). Alors, en effet, ils empêcheront la réédition, sous une autre forme, des erreurs commises par les juristes occidentaux lorsque ceux-ci imposèrent leur vision du droit et pesèrent de tout leur poids afin que naisse la CPI.

Jean-Paul Pigasse